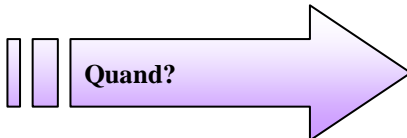




# TRANSFERT « Arrivée » FICHE D'ACCUEIL

La procédure de transfert de dossier est obligatoire pour tout étudiant venant d'une autre Université française et désirant s'inscrire au sein de la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-Marseille



Après avoir obtenu vos résultats définitifs d'examen

Entre le **lundi 07 juin** et le **vendredi 23 juillet 2010** (si vous êtes dans l'impossibilité de fournir vos résultats avant le 23 juillet, veuillez prendre contact avec le service de la scolarité Licence au 04 42 17 28 36/38)



1. Remplir et déposer la fiche d'accueil jointe à ce formulaire dûment remplie avec toutes les pièces demandées. Deux possibilités pour nous transmettre la fiche d'accueil :
  - Soit sur place : au service de la scolarité Licence (bureau 15 - bâtiment central) - ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 13h00 – Fermeture du vendredi 23 juillet au vendredi 20 août 2010 inclus
  - Par correspondance : Université Paul Cézanne / Aix –Marseille III  
Faculté de Droit et de Science Politique  
Service scolarité Licence  
3 avenue Robert Schuman  
13628 AIX EN PROVENCE Cedex 1
2. Une réponse vous sera communiquée par courrier, en cas d'avis favorable vous pourrez procéder au retrait d'un dossier d'inscription au sein de notre établissement muni du courrier (en suivant les modalités mentionnées sur celui-ci) et votre pièce d'identité
3. Demander auprès de votre établissement d'origine le transfert de votre dossier. Cette démarche conditionne votre inscription au sein de notre établissement.



*En cas de nécessité ou lors de votre inscription au sein de notre établissement, les originaux vous seront demandés*

1. Photocopie(s) du et des diplôme(s) obtenu(s)
2. Photocopie du relevé de notes du baccalauréat
3. Photocopies des relevés de notes de votre cursus universitaire
4. Lettre de motivation
5. 1 enveloppe standard affranchie au tarif en vigueur à votre adresse
6. Photocopie de votre pièce d'identité

---

**Afin que votre transfert soit effectué le plus rapidement possible, il est dans votre intérêt de suivre scrupuleusement ces consignes – tout dossier incomplet ne sera pas traité**